



DEPARTEMENT DU NORD VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/292

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Monsieur DELAURIE Joël en date du 24 septembre 2025,

CONSIDERANT, la demande d'occupation du domaine public afin de permettre le stationnement d'un camion de chantier devant le 211 rue Philippe Crétal (59184) SAINGHIN-EN-WEPPES ; il y a lieu de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant le 211 rue Philippe Crétal afin de permettre le stationnement d'un camion de chantier pour des travaux de réfection d'une allée de garage. Cette mesure prendra effet à partir du jeudi 25 au vendredi 26 septembre à partir de 08 heures.

ARTICLE 2: Les travaux seront effectués par l'entreprise DUFLOT (WAVRIN) qui se chargera de mettre en place une signalisation si nécessaire et l'arrêté devra être affiché.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur

ARTICLE 4: La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur DELAURIE Joël, Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée, La Police Municipale, Aux archives municipales,

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 24 septembre 2025

Le Maire

Matthieu CORBILLON